



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 3 février 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journées des 28 et 29 janvier 2023

SENIORS D5 – GROUPE C

Rencontre 24762513 : FC LA COUTURE (b) / FC BOUVIGNY (b)

2eme forfait de BOUVIGNY

LA COUTURE bat BOUVIGNY par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à BOUVIGNY

Match retour à LA COUTURE

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre 24762645 : OLYMPIQUE HENIN (b) / FC HERSIN (b)

1^{er} forfait d'HERSIN

OLYMPIQUE HENIN bat HERSIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à HERSIN

Match retour à HENIN

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE B

Rencontre 25003043 : US SAINT POL / FC HERSIN

1^{er} forfait d'HERSIN

SAINT POL bat HERSIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à HERSIN

Match retour à SAINT POL

U18 D2 – GROUPE A

Rencontre 25405939 : USO BRUAY / US GONNEHEM

1^{er} forfait de GONNEHEM

BRUAY bat GONNEHEM par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à GONNEHEM

Match retour à BRUAY

FUTSAL D2

Rencontre 25185622 : SAINT VENANT FUTSAL / NOYELLES GODAULT FUTSAL

1er forfait de NOYELLES GODAULT

SAINT VENANT bat NOYELLES GODAULT par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à NOYELLES GODAULT FUTSAL

Match retour à SAINT VENANT

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre 25419154 : ES LABEUVRIERE / AS MAROEUIL

Forfait de LABEUVRIERE

MAROEUIL bat LABEUVRIERE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LABEUVRIERE

Rencontre 25458828 : US BILLY BERCLAU / US HOUDAIN

Forfait d'HOUDAIN

BILLY BERCLAU bat HOUDAIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à HOUDAIN

Rencontre 25458829 : CAR. BILLY MONTIGNY / FC ATREBATE

Forfait d'ATREBATE

BILLY MONTIGNY bat ATREBATE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ATREBATE

Rencontre 25458830 : BULLY CHARCOT / AS QUIERY la MOTTE

Forfait de QUIERY la MOTTE

BULLY bat QUIERY la MOTTE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à QUIERY la MOTTE

SENIORS – D5 – POULE C

Rencontre 24762514 : US LESTREM (b) / ES HAISNES (b)

Réserves d'avant match de LESTREM, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club d'HAISNES, motif : des joueurs du club d'HAISNES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/3

Amende de 17€ à LESTREM.

Rencontre 24762910 : ES FICHEUX / FC ATREBATE (b)

Réserves d'avant match de FICHEUX, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club d'ATREBATE, motif : des joueurs du club d'ATREBATE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 17 € à FICHEUX.

SENIORS – D6 – POULE B

Rencontre 24763040 : FC LA ROUPIE (b) / US HEUCHIN LISBOURG

Réserves d'avant match d'HEUCHIN LISBOURG, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de LA ROUPIE, motif des joueurs du club de LA ROUPIE FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le jour où le match a été remis non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 7/2

Amende de 17 € à HEUCHIN LISBOURG.

Rencontre 24763041 : AS VALLEE DE LA TERNOISE (b) – FC CALONNE 6 (c)

Réserves d'avant match de **CALONNE 6 FC**, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de LA VALLEE DE LA TERNOISE, motif des joueurs du club de LA VALLEE DE LA TERNOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/2

Amende de 17 € à CALONNE 6 FC.

SENIORS – D7 – POULE C

Rencontre 25053100 AEP VERDREL (b) / US ABLAIN (b)

Réserves d'avant match d'**ABLAIN**, sur la participation d'un ou plusieurs joueurs en équipe supérieure lors du match précédent, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/3

Amende de 17 € à ABLAIN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.